



Statut-Divers / Restauration

Par **Di'Bu**, le **18/09/2024** à **18:05**

Bonjour, je pense qu'une petite mise en contexte aidera à obtenir une réponse plus précise 😊

Ma compagne et moi avons un projet de restauration/snacking après plusieurs années en tant que responsable de cuisine/restaurant/snack. Le projet se portant sur une cuisine 100% maison, une salle cosy dans une ambiance tropical pour consommer sur place mais avec une majorité de vente à emporter. En plus de l'activité de restauration ma compagne fabrique des tables/décorations en résine époxy, de ce fait nous voulons implanter les tables et les décorations dans la salle afin de nous servir de l'espace comme "galerie d'art" ou les gens peuvent à la fois consommer et acheter nos créations.

Me concernant : au chômage depuis 3 semaines, 381 jours restants.

Ma compagne : Micro-entreprise depuis 2021, 700€ net après charges/impôts. (Prévision d'arrêter l'activité si ouverture du restaurant)

Financement : Les besoins du projet ont été estimés à 46.115€, avec 5000€ d'apport personnel, nous comptons faire une demande de prêt bancaire de 41.000€ avec le soutien de Initiative Var qui nous permettrait de financer 4000-6000€ de Trésorerie de départ.

Les questions est de savoir quel serais selon vous et d'après mes informations le meilleur statut juridique pour démarrer notre activité, quel code APE choisir, aurait-il un autre moyen de faire financer le projet si projet refusé/mis en réserve par initiative var où la banque ? Je reste attentif et à l'écoute de chacune des réponses/conseils que vous pourrez m'apporter.

PS : Nous se sommes pas pacsé où marié.

Un grand merci à ceux qui prendront le temps de me lire, bonne journée à tous.

Par **Marck.ESP**, le **18/09/2024** à **19:59**

Bonjour

Pour déterminer le code APE le plus adapté à votre situation spécifique, il est recommandé

d'utiliser le simulateur disponible sur le site de l'Urssaf

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R64626>

Mon conseil est de voir la CCI ou un expert-comptable avant tout

Par **Di'Bu**, le **19/09/2024** à **13:34**

Bonjour, merci de votre réponse, ce sera donc 56.10C pour notre activité. Des idées pour le choix du statut juridique ?